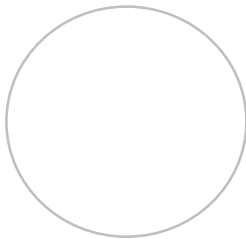


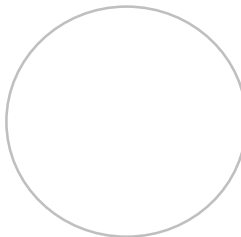
1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE MARS 2026
4. DÉPÔT DU RAPPORT DE CORRESPONDANCE
5. FINANCES ET AFFAIRES DIVERSES
  - 5.1 Informations aux citoyens
  - 5.2 Dépôt du rapport de délégation de compétences (réquisitions)
  - 5.3 Dépôt de la liste des personnes engagées
  - 5.4 Dépôt du rapport de disposition de biens meubles
  - 5.5 Dépôt du procès-verbal de correction du *Règlement n° 688-2026-A modifiant le Règlement n° 688 concernant la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux*
  - 5.6 Avis de motion et dépôt : *Règlement n°749 décrétant une dépense et un emprunt de deux cent mille dollars (200 000 \$) pour l'octroi d'une aide financière dans le cadre de l'élaboration d'un avant-projet pour les travaux de mise aux normes des ouvrages de retenue du lac Desmarais (X0002589 et X0002598)*
  - 5.7 Adoption du *Règlement n° 712-2026-A modifiant le règlement no 712 concernant le comité consultatif en environnement (CCE)*
  - 5.8 Adoption du *Règlement n° 684-2026-A modifiant le règlement no 684 concernant la tarification des services municipaux - Modification des tarifs du camp de jour et ajout d'un tarif préférentiel pour les photocopies des OBNL reconnus*
  - 5.9 Octroi d'un contrat pour l'assurance collective des employés municipaux 2026 - Régime d'assurances des chambres de commerce - Contrat n° A-2026-07
6. SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 6.1 Rapport annuel d'activités en sécurité incendie
7. VOIRIE ET TRANSPORT
  - 7.1 Octroi d'un contrat pour l'exécution de travaux de réfection de quatre (4) ponceaux - Contrat n° V-2025-24
  - 7.2 Octroi d'un contrat pour l'exécution de travaux de pavage du chemin Bouffard entre chemin de la Rocaille et Beauregard - Enrobés tièdes flexibles– Contrat n° V-2026-01
  - 7.3 Octroi de contrats de gré à gré en matière de voirie
8. ENVIRONNEMENT (HYGIÈNE DU MILIEU)
  - 8.1 Octroi d'un contrat d'approvisionnement pour la fourniture et la livraison de sulfate d'aluminium – Contrat n° H-2026-07
  - 8.2 Addenda 1 au contrat de service professionnel en ingénierie pour une expertise concernant la conservation des sols contenant de l'amiante et des métaux sur le terrain d'origine - Contrat n° PLB-LD-2025-01
9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
  - 9.1 Maison de la famille Les Arbrisseaux – Adhésion de la Municipalité à titre d'organisme partenaire
  - 9.2 Adoption du budget 2026 de l'Office municipal d'habitation du Val-Saint-François (OMH)
10. URBANISME, ZONAGE ET DÉVELOPPEMENT
  - 10.1 Frais de parc et terrain de jeux – Demande de lotissement no 26-L03 - Lot no 2 675 241
  - 10.2 Embauche d'une coordonnatrice à l'urbanisme et à l'environnement - Cadre intermédiaire niveau I-A, temps plein à durée indéterminée
11. CULTURE ET LOISIRS
  - 11.1 Autorisation d'occupation temporaire du domaine public – Événement « Randonnée du Souvenir Thierry LeRoux »

Initiales du maire



Initiales du greffier-  
trésorier

- 11.2 Contrat n° PEV-2025-07 - Construction de terrains de tennis et de pickleball – Ordres de changement 4 et 9
  - 11.3 Octroi de contrats de service technique pour l'entretien de l'église - Contrat n° B-2026-02 et n° B-2026-03
  - 11.4 Demande de subvention au Programme de soutien financier 2026 – Accompagnement des personnes handicapées en camp de jour
- 12. COMMUNICATIONS ET RELATIONS COMMUNAUTAIRES
    - 12.1 Octroi d'un contrat de service professionnel pour la confection d'un sondage dans le cadre du projet de l'Aréna le Stardien - Contrat n° C-2026-06
  - 13. LISTE DES DÉBOURSÉS
  - 14. PRÉSENTATION DE CITOYENS
  - 15. PÉRIODE DE QUESTIONS
  - 16. RETOUR SUR LES QUESTIONS PRISES EN DÉLIBÉRÉ
  - 17. VARIA
  - 18. LEVÉE DE LA SÉANCE



**PROCÈS-VERBAL  
ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-DE-BROMPTON**

**Résolution  
2026-04-01**

**Résolution  
2026-04-02**

[Dépôt](#)

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Denis-de-Brompton tenue le mardi **7 avril 2026 à 19 h 30** au rez-de-chaussée de l'église située au 1510, route 222 à Saint-Denis-de-Brompton.

Sont présents, le maire Daniel Veilleux, les conseillères Anne-Louise Rouleau Guylaine Rajotte et Isabelle Tardif et les conseillers Guy Corriveau, Olivier Bonneau et Mathieu Emond.

La séance est présidée par le maire. La greffière, Valérie Manseau et le directeur général et greffier-trésorier, Pascal Blais, sont également présents. Ce dernier agit à titre de secrétaire d'assemblée. Le maire ayant constaté le quorum, il ouvre la séance.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Mathieu Emond et résolu :

**D' l'ordre du jour du mardi 7 avril 2026 en y apportant la modification suivante :**

- Retrait du point 6.1 « Rapport annuel d'activités en sécurité incendie ».

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE MARS 2026**

Il est proposé par le conseiller Mathieu Emond et résolu :

**D' le procès-verbal de l'assemblée du 3 mars 2026 tel que présenté.**

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

**4. DÉPÔT DU RAPPORT DE CORRESPONDANCE**

Le directeur général dépose le rapport de la correspondance reçue entre le 3 mars et le 30 mars 2026.

La correspondance et le rapport peuvent être consultés au bureau municipal pendant les heures régulières d'ouverture, en faisant la demande pour en obtenir copie par courriel à [info@sddb.ca](mailto:info@sddb.ca) ou en téléphonant à l'hôtel de ville.

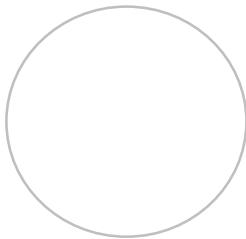
**5. FINANCES ET AFFAIRES DIVERSES**

**5.1 Informations aux citoyens**

Le maire soumet aux citoyens quelques informations d'intérêt. Les conseillers sont aussi invités à partager des informations pertinentes relativement aux dossiers sous leur responsabilité.

Le maire, Daniel Veilleux, informe les citoyens présents concernant l'avancement des dossiers suivants :

- Déroulement des opérations de déneigement et remerciement au personnel de l'équipe ;
- Annonce de la SEPAQ concernant l'agrandissement du parc national du Mont-Orford ;
- Signature de la convention collective ;
- Rencontre citoyenne pour le secteur du boisé Saint-Denis, abandon du projet d'asphaltage ;



- Rappel concernant la rencontre d'information citoyenne – Projet aréna ou centre sportif multifonctionnel ;
- La prochaine séance du conseil de la MRC du mercredi 15 avril prochain, celle-ci se tiendra au 1257 route 243 Canton de Melbourne au lieu d'être à la salle située au 810 Montée du Parc à Richmond.

La conseillère Guylaine Rajotte invite les citoyens à la soirée dansante avec Julian Gutierrez Band le samedi 11 avril à 20 heures au sous-sol de l'église.

La conseillère, Anne-Louise Rouleau, explique aux citoyens présents qu'un avis de motion sera présenté au point 5.6 pour le règlement n° 749 et explique la portée du règlement.

La conseillère Isabelle Tardif invite les citoyens à soutenir le mouvement communautaire à bout et à participer à la collecte de sang. Elle rappelle aux gens présents que l'inscription au camp de jour débute sous peu et informe que les travaux débutent à l'école pour les classes modulaires.

[Dépôt](#)

## 5.2 Dépôt du rapport des autorisations de dépenses (réquisitions)

Le maire confirme le dépôt du rapport mensuel des autorisations de dépenses des fonctionnaires municipaux autorisés par voie de délégation de compétences du pouvoir de dépenser.

[Dépôt](#)

## 5.3 Dépôt de la liste des personnes engagées

Conformément au *Règlement n° 736* et à l'article 165.1 du *Code municipal*, le directeur général dépose la liste des personnes engagées depuis la dernière assemblée de ce conseil.

[Dépôt](#)

## 5.4 Dépôt du rapport de disposition de biens meubles

Conformément à l'article 31 du *Règlement n° 736*, le directeur général dépose le rapport de disposition de biens meubles effectuée en vertu de cet article.

[Dépôt](#)

## 5.5 Dépôt du procès-verbal de correction du *Règlement n° 688-2026-A modifiant le Règlement n° 688 concernant la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux*

En vertu de l'article 202.1 du *Code municipal*, le greffier-trésorier dépose le procès-verbal de correction du *Règlement n° 688-2026-A modifiant le Règlement n° 688 concernant la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux* et une copie du règlement corrigé.

**Avis de motion  
et dépôt**

[Dépôt](#)

## 5.6 Avis de motion et dépôt : *Règlement n° 749 décrétant une dépense et un emprunt de deux cent mille dollars (200 000 \$) pour l'octroi d'une aide financière dans le cadre de l'élaboration d'un avant-projet pour les travaux de mise aux normes des ouvrages de retenue du lac Desmarais (X0002589 et X0002598)*

Avis de motion est par les présentes donné par la conseillère Anne-Louise Rouleau qu'à une prochaine séance du conseil, sera présenté pour étude et adoption, le *Règlement n° 749 décrétant une dépense et un emprunt de deux cent mille dollars (200 000 \$) pour l'octroi d'une aide financière dans le cadre de l'élaboration d'un avant-projet pour les travaux de mise aux normes des ouvrages de retenue du lac Desmarais (X0002589 et X0002598)*.

Une copie du projet de règlement est déposée. Le projet de règlement sera disponible pour consultation à l'hôtel de ville et déposé sur le site web de la municipalité le plus tôt possible suivant la présente séance.

Résolution  
2026-04-03

[Annexe  
5.7](#)

Initiales du greffier-  
trésorier

Résolution  
2026-04-04

[Annexe  
5.8](#)

Résolution  
2026-04-05

### 5.7 Adoption du Règlement n° 712-2026-A modifiant le règlement n° 712 concernant le comité consultatif en environnement (CCE)

**ATTENDU** l'article 19 de la *Loi sur les compétences municipales* ;

**ATTENDU QUE** le règlement a pour objet d'ajouter un membre élu au comité et de modifier le quorum nécessaire pour que le comité puisse siéger ;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a régulièrement été donné à la séance de ce conseil, tenue le 3 mars 2026, et que le projet de règlement a été déposé lors de cette même séance ;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement déposé a subi les modifications suivantes avant son adoption :

1. Modification du deuxième « ATTENDU » ;
2. Ajout de l'article 4 intitulé : Modification de l'article 13 du règlement n° 712 « Quorum » ;

**ATTENDU QUE** des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public en nombre suffisant depuis le début de la présente séance ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Olivier Bonneau et résolu:

**D'adopter le Règlement n° 712-2026-A modifiant le règlement n° 712 concernant le comité consultatif en environnement (CCE) dont la copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.**

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### 5.8 Adoption du Règlement n° 684-2026-A modifiant le règlement n° 684 concernant la tarification des services municipaux - Modification des tarifs du camp de jour et ajout d'un tarif préférentiel pour les photocopies des OBNL reconnus

**ATTENDU** les dispositions des articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* ;

**ATTENDU QUE** le règlement a pour objet de modifier les tarifs du camp de jour et d'ajouter un tarif préférentiel pour les photocopies des OBNL reconnus ;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a régulièrement été donné à la séance de ce conseil tenue le 3 mars 2026 et que le projet de règlement a été déposé lors de cette même séance ;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement déposé n'a subi aucune modification ;

**ATTENDU QUE** des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public en nombre suffisant depuis le début de la présente séance ;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Isabelle Tardif et résolu:

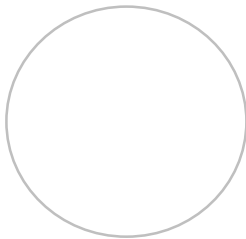
**D'adopter le Règlement n° 684-2026-A modifiant le règlement n° 684 concernant la tarification des services municipaux dont la copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.**

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### 5.9 Octroi d'un contrat pour l'assurance collective des employés municipaux 2026 - Régime d'assurances des chambres de commerce - Contrat n°A-2026-07

**ATTENDU** le *Règlement n° 697 concernant la gestion contractuelle* ;

**ATTENDU** la proposition reçue dans le cadre d'une demande de prix visant l'octroi d'un contrat pour l'assurance collective des employés municipaux en 2026, laquelle a été analysée par l'équipe municipale ;



Résolution  
2026-04-06

**ATTENDU QUE** le Régime d'assurances des chambres de commerce est un organisme à but non lucratif ;

**ATTENDU QUE** les sommes requises pour le financement des dépenses occasionnées par ce contrat sont disponibles à même le fonds général ;

Il est proposé par la conseillère Anne-Louise Rouleau et résolu :

**D'**octroyer le contrat pour l'assurance collective des employés municipaux 2026 au Régime d'assurances des chambres de commerce pour 12 mois, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026, pour un montant estimé à 130 500,00 \$, taxes en sus, le tout, conformément aux conditions édictées au document Régime d'assurance collective des employés de la Municipalité – Renouvellement avril 2026 ;

**ET D'**autoriser le directeur général, Pascal Blais, ou en son absence, la trésorière, Marie-Christine Paquin, à signer pour et au nom de la Municipalité tout document requis pour donner effet aux présentes.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

## 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

## 7. VOIRIE ET TRANSPORT

### 7.1 Octroi d'un contrat pour l'exécution de travaux de réfection de quatre (4) ponceaux - Contrat n° V-2025-24

**ATTENDU** la résolution n° 2025-06-08 ;

**ATTENDU QUE** l'ouverture publique des soumissions a eu lieu le 26 février 2026 et que neuf (9) soumissionnaires ont déposé une soumission, les trois plus bas soumissionnaires ont été jugés conformes ;

**ATTENDU QUE** les prix avant taxes sont les suivants :

Liste des soumissionnaires :	Prix soumis (Total avant taxes)
Excavations Gagnon et frères inc.	270 522,78 \$
G.G. Laroche excavation	294 954,50 \$
Excavation St-Pierre et Tremblay inc.	287 605,54 \$
E. W. Excavation	328 916,81 \$
Excavation M. Leclerc	283 982,40 \$
<b>Excavation A. R. Valois inc.</b>	<b>259 991,91 \$</b>
Groupe Colas Québec inc.	292 560,07 \$
Eurovia Québec Construction inc.	271 626,52 \$
9006-3520 Québec inc. (excavation Steve Leblanc)	276 744,57 \$

**ATTENDU QUE** les sommes requises pour le financement des dépenses occasionnées par ce contrat sont disponibles à même le Règlement n° 718 ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Guy Corriveau et résolu :

**D'**octroyer le contrat n° V-2025-24 pour l'exécution de travaux de réfection de quatre (4) ponceaux à la société Excavation A. R. Valois inc. pour un montant de 259 991,91 \$, taxes en sus, le tout conformément aux documents d'appel d'offres ;

**D'**affecter le Règlement n° 718 au paiement de cette dépense ;

**ET D'**immobiliser cette dépense conformément à la Politique de capitalisation de la Municipalité.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

*Poste de dépense : 23-040-15-721*

**Résolution  
2026-04-07**

Initiales du greffier-  
trésorier

**7.2 Octroi d'un contrat pour l'exécution de travaux de pavage du chemin Bouffard entre le chemin de la Rocaille et Beaugard - Enrobés tièdes flexibles – Contrat n° V-2026-01**

**ATTENDU** la résolution n° V-2026-02-10 ;

**ATTENDU QUE** l'ouverture publique des soumissions a eu lieu le 19 mars 2026 et que trois (3) soumissionnaires ont déposé une soumission, lesquelles ont toutes été jugées conformes ;

**ATTENDU QUE** les prix avant taxes sont les suivants :

<b>Liste des soumissionnaires :</b>	<b>Prix soumis (Total avant taxes)</b>
Eurovia Québec Construction inc.	417 250,95 \$
<b>Pavages Maska inc.</b>	<b>400 052,08 \$</b>
Groupe Colas Québec inc.	459 990,00 \$

**ATTENDU QUE** les sommes requises pour le financement des dépenses occasionnées par ce contrat sont disponibles à même le *Règlement n° 718* ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Guy Corriveau et résolu :

**D'**octroyer le contrat n° V-2026-01 pour l'exécution de travaux de pavage du chemin Bouffard entre le chemin de la Rocaille et Beaugard - Enrobés tièdes flexibles à la société Pavages Maska inc. pour un montant de 400 052,08 \$, taxes en sus, le tout conformément aux documents d'appel d'offres ;

**D'**affecter le *Règlement n° 718* au paiement de cette dépense ;

**ET D'**immobiliser cette dépense conformément à la Politique de capitalisation de la Municipalité.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents. Poste de dépense : 23-040-12-721*

**Résolution  
2026-04-08**

**7.3 Octroi de contrats de gré à gré en matière de voirie**

**ATTENDU** le *Règlement n° 697 concernant la gestion contractuelle* ;

**ATTENDU** les propositions reçues dans le cadre de demandes de prix visant l'octroi de divers contrats en matière de voirie, lesquelles ont été analysées par l'équipe municipale ;

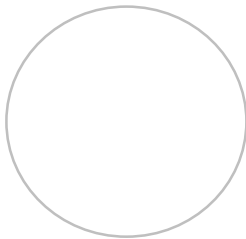
**ATTENDU QUE** les sommes requises pour le financement des dépenses occasionnées par ce contrat sont disponibles à même le budget de fonctionnement ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Guy Corriveau et résolu :

**D'**octroyer le contrat n° V-2026-02 de services techniques pour le marquage des stationnements, des traverses et des lignes d'arrêt à la société Marquage et traçage du Québec inc., selon la tarification unitaire soumise pour un montant maximal estimé à 3 548,00 \$, taxes en sus, conformément à l'offre de services datée du 3 mars 2026 ;

**D'**octroyer le contrat n° V-2025-33 de service professionnel pour l'élaboration d'un avant-projet et l'évaluation des coûts pour la réfection du barrage du lac Desmarais à la société Artelia Canada inc., pour un montant forfaitaire de 98 500,00 \$ conformément à l'offre datée du 6 janvier 2026 portant le numéro F25 02380-990 ;

**D'**octroyer le contrat n° VA-2026-03 d'approvisionnement pour l'achat de ponceaux PEHD et autres items accessoires à la société J. Anctil inc., selon la



Résolution  
2026-04-09

Résolution  
2026-04-10

tarification unitaire soumise pour un montant maximal de 20 878,76\$ conformément à l'offre datée du 3 mars 2026 portant le numéro ST-PON-26 ;

**ET D'octroyer** le contrat à commande n° VA-2026-04 d'approvisionnement pour la fourniture de matériaux granulaires aux fournisseurs suivants en ordre de priorité, selon la disponibilité :

1. Normand Jeanson Excavation inc.
2. Groupe Colas Québec inc.
3. Construction DJL inc.

selon la tarification unitaire soumise pour un montant de 37 000,00 \$, taxes en sus, conformément aux listes de prix 2026 soumises.

**ET D'autoriser** Jade Poisson Harwood, ing., directrice des travaux publics, des services techniques et des infrastructures ou en son absence, Pascal Blais, directeur général, à signer, pour et au nom de la municipalité, l'acceptation des offres.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents. Postes de dépense : 02-355-00-521  
02-320-00-649*

## 8. ENVIRONNEMENT (HYGIÈNE DU MILIEU)

### 8.1 Octroi d'un contrat d'approvisionnement pour la fourniture et la livraison de sulfate d'aluminium – Contrat n° H-2026-07

**ATTENDU** le *Règlement n° 697 concernant la gestion contractuelle* ;

**ATTENDU** la proposition reçue dans le cadre d'une demande de prix visant l'octroi du contrat n° H-2026-07, laquelle a été analysée par l'équipe municipale ;

**ATTENDU QUE** les sommes requises pour le financement des dépenses occasionnées par ce contrat sont disponibles à même le budget de fonctionnement ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Olivier Bonneau et résolu :

**D'octroyer** le contrat à commande n° H-2026-07 d'approvisionnement pour la fourniture et la livraison de sulfate d'aluminium à la société Kemira Water Solutions Canada inc., selon la tarification unitaire soumise pour un montant maximal de 37 026,00 \$, taxes en sus, conformément à l'offre de prix datée du 24 octobre 2025 portant le numéro 120410.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents. Poste de dépense : 02-414-00-635*

### 8.2 Addenda 1 au contrat de service professionnel en ingénierie pour une expertise concernant la conservation des sols contenant de l'amiante et des métaux sur le terrain d'origine - Contrat n° PLB-LD-2025-01

**ATTENDU** la résolution n° 2025-07-24 ;

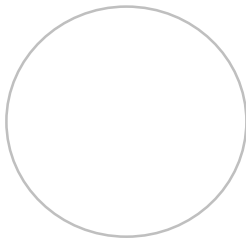
**ATTENDU** l'ajout d'éléments non prévus au rapport final dans l'offre d'origine ;

**ATTENDU QUE** les sommes requises pour le financement des dépenses occasionnées par ce contrat sont disponibles à même le *Règlement d'emprunt n° 642* ;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Anne-Louise Rouleau et résolu :

**D'approuver** l'addenda 1 au contrat n° PLB-LD-2025-01, selon la tarification horaire soumise pour un montant maximal de 6 880,00 \$, taxes en sus, conformément à l'offre de service de la société Savaria experts-conseils inc. datée du 24 février 2026 portant le numéro P-2026-22 ;

**D'affecter** le *Règlement n° 642* au paiement de cette dépense ;



**Résolution  
2026-04-11**

**Résolution  
2026-04-12**

**Résolution  
2026-04-13**

**ET D'**autoriser Jade Poisson Harwood, ing., directrice des travaux publics, des services techniques et des infrastructures ou en son absence, Pascal Blais, directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité, l'acceptation de l'offre.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents. Poste de dépense : 23-050-04-710*

## **9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

### **9.1 Maison de la famille Les Arbrisseaux – Adhésion de la Municipalité à titre d'organisme partenaire**

**ATTENDU** la campagne d'adhésion des organismes partenaires de la Maison de la famille Les Arbrisseaux ;

**ATTENDU QUE** la Maison de la famille Les Arbrisseaux est un organisme communautaire offrant des activités aux familles sur le territoire de la Municipalité ;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Isabelle Tardif et résolu :

**D'**adhérer à titre d'organisme partenaire de la Maison de la famille Les Arbrisseaux pour un montant de 50 \$.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents. Poste de dépense : 02-702-52-970*

### **9.2 Adoption du budget 2026 de l'Office municipal d'habitation du Val-Saint-François (OMH)**

**ATTENDU QU'**à la demande de la SHQ, la Municipalité doit approuver le budget et accepter de verser à l'OMH sa contribution annuelle, soit un montant de 2 542,00 \$ selon le budget approuvé le 25 février 2026 par la SHQ pour l'installation n° 2327 de Saint-Denis-de-Brompton ;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Anne-Louise Rouleau et résolu :

**D'**approuver le budget 2026 de l'OMH ;

**ET D'**autoriser le versement de la contribution annuelle à l'OMH, soit un montant de 2 542,00 \$ pour l'année 2026.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents. Poste de dépense : 02-520-00-959*

## **10. URBANISME ZONAGE ET DÉVELOPPEMENT**

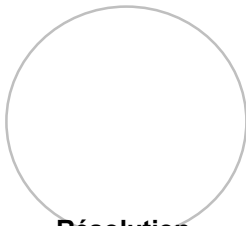
### **10.1 Frais de parc et terrain de jeux – Demande de lotissement n° 26-L03 - Lot n° 2 675 241**

**ATTENDU** la demande de permis de lotissement visant la subdivision du lot 2 675 241 en deux lots distincts et resubdivisibles ;

**ATTENDU QU'**en vertu du *Règlement de lotissement n° 477*, le propriétaire doit s'engager à céder gratuitement un terrain dont la superficie est égale à 10 % de la superficie du terrain, à verser une somme égale à 10 % de la valeur du terrain ou une combinaison des deux à titre de condition préalable à l'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale ;

**ATTENDU QUE** le conseil a le pouvoir de décider quelle obligation il entend exiger du propriétaire ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Mathieu Emond et résolu :



Résolution  
2026-04-14  
Initiales du greffier-  
trésorier

**DE** demander au propriétaire de verser à la Municipalité une somme égale à 10 % de la valeur du terrain à titre de condition préalable à l'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

## **10.2 Embauche d'une coordonnatrice à l'urbanisme et à l'environnement - Cadre intermédiaire niveau I-A, temps plein à durée indéterminée**

**ATTENDU** le départ de Marc-Olivier Lapointe, coordonnateur à l'urbanisme ;

**ATTENDU QUE** l'inspectrice à l'environnement, Lysandre Bélanger, a manifesté son intérêt à l'égard de ce poste ;

**ATTENDU QUE** la direction générale a examiné sa candidature et recommande sa nomination ;

**ATTENDU QUE** ce poste n'est pas visé par la convention collective en vigueur ;

**ATTENDU** les conditions de travail négociées par le directeur général et soumises au conseil ;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Guylaine Rajotte et résolu :

**DE** procéder à l'embauche de Lysandre Bélanger à titre de coordonnatrice à l'urbanisme et à l'environnement, poste de cadre intermédiaire, niveau I-A à temps plein (36 h/semaine), pour une durée indéterminée et avec une entrée en fonction le 13 avril 2026 ;

**ET D'**autoriser le maire, Daniel Veilleux, ou en son absence, le maire suppléant, Guy Corriveau, et le directeur général, Pascal Blais, ou en son absence, la greffière, Valérie Manseau à signer, pour et au nom de la municipalité, le contrat de travail soumis au conseil.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

## **11. CULTURE ET LOISIRS**

### **11.1 Autorisation d'occupation temporaire du domaine public – Événement « Randonnée du Souvenir Thierry LeRoux »**

**ATTENDU** l'article 203 du *Règlement général n° 692* relatif à la tenue d'un événement spécial sur une place publique et le *Règlement n° 512* concernant l'occupation du domaine public ;

**ATTENDU** la demande écrite formulée par la Régie intermunicipale de police de Thérèse-De-Blainville pour obtenir l'autorisation de passer sur le territoire de la Municipalité à l'occasion de l'évènement « La randonnée du Souvenir Thierry LeRoux » qui se déroulera le 20 août 2026 ;

**ATTENDU QUE** le convoi circulera sur les routes 249 et 222, ce qui aura pour effet d'interrompre la circulation aux intersections, par intermittence ;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Isabelle Tardif et résolu :

**D'**autoriser « La randonnée du Souvenir Thierry LeRoux » à passer sur le territoire de la Municipalité de Saint-Denis-de-Brompton le 20 août 2026, conformément au trajet soumis, conditionnellement à l'obtention de tous les permis et autorisations nécessaires aux activités prévues pour l'évènement de la part des autorités compétentes et au maintien d'une assurance responsabilité civile pour un évènement à risque ;

**ET DE** demander aux organisateurs de s'adresser à la Sûreté du Québec pour toute demande en matière de sécurité et pour les aviser de la tenue de l'évènement.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution  
2026-04-15

Résolution  
2026-04-16

Initiales du greffier-  
trésorier

Résolution  
2026-04-17

### 11.2 Contrat PEV-2025-07 - Construction de terrains de tennis et de pickleball – Ordres de changement 4 et 9

**ATTENDU** la résolution n° 2025-07-17 ;

**ATTENDU QUE** des modifications accessoires au contrat qui n'en changent pas la nature ont été requises par la Municipalité ;

**ATTENDU** le prix soumis au conseil pour les ordres de changement 4 et 9 par la société 9006-3520 Québec inc. (Excavation Steve Leblanc) ;

**ATTENDU QUE** les sommes requises pour le financement de la dépense occasionnées par ce contrat sont disponibles à même la subvention obtenue dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives et le *Règlement d'emprunt n° 734* ;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Isabelle Tardif et résolu :

**D'autoriser** les ordres de changement 4 et 9 au contrat n° PEV-2025-07 de construction de terrains de tennis et de pickleball pour un montant de 16 515,20 \$, taxes en sus ;

**D'affecter** la subvention obtenue dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives au paiement des deux tiers de cette dépense et le Règlement d'emprunt n° 734 au paiement du solde ;

**D'immobiliser** cette dépense conformément à la Politique de capitalisation de la Municipalité ;

**D'autoriser** Jade Poisson Harwood, directrice des travaux publics, des services techniques et des infrastructures ou en son absence, Pascal Blais, directeur général, à signer pour et au nom de la Municipalité les ordres de changement 4 à 9 au contrat PEV-2025-07 ;

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents. Poste de dépense : 23-080-39-710*

### 11.3 Octroi de contrats de service technique pour l'entretien de l'église - Contrats n° B-2026-02 et n° B-2026-03

**ATTENDU** le *Règlement n° 697 concernant la gestion contractuelle* ;

**ATTENDU** les propositions reçues dans le cadre de demandes de prix visant l'octroi de contrats pour l'entretien de l'église, lesquelles ont été analysées par l'équipe municipale ;

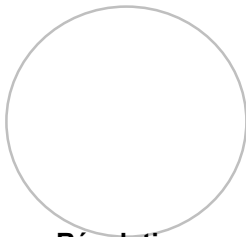
**ATTENDU QUE** les sommes requises pour le financement des dépenses occasionnées par ces contrats sont disponibles à même le surplus libre non affecté ;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Guylaine Rajotte et résolu :

**D'octroyer** le contrat n° B-2026-02 de service technique pour le décapage du plancher à la société Ture-Beau-Ménage inc., selon la tarification unitaire soumise pour un montant maximal de 3 663,00 \$, taxes en sus, conformément à l'offre de services professionnels datée du 11 février 2026, portant le numéro D-11445 ;

**D'octroyer** le contrat n° B-2026-03 de service technique pour peindre le rez-de-chaussée de l'église à la firme 9191-7211 Québec inc., selon la tarification unitaire et horaire soumise pour un montant estimé à 15 800,00 \$, taxes en sus, conformément à l'offre de services professionnels datée du 13 mars 2026 ;

**D'affecter** le surplus libre non affecté au paiement de ces dépenses ;



Résolution  
2026-04-18  
Ingénieur-  
trésorier

Résolution  
2026-04-19

Dépôt

**ET D'autoriser** Martine Deschênes, directrice culture, loisirs et vie communautaire, ou en son absence Pascal Blais, directeur général, à signer pour et au nom de la municipalité, l'acceptation des offres.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents. Poste de dépense : 02-702-20-522*

#### **11.4 Demande de subvention au Programme de soutien financier 2026 – Accompagnement des personnes handicapées en camp de jour**

Il est proposé par la conseillère Guylaine Rajotte et résolu :

**D'approuver** le dépôt d'une demande de subvention au *Programme de soutien financier 2026 pour l'accompagnement des personnes handicapées en camp de jour* ;

**ET DE** mandater Martine Deschênes, directrice culture, loisirs et vie communautaire, ou en son absence Pascal Blais, directeur général, comme personne autorisée à agir pour et au nom de la municipalité et à signer tous les documents relatifs à la demande mentionnée ci-dessus.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### **12. COMMUNICATIONS ET RELATIONS COMMUNAUTAIRES**

#### **12.1. Octroi d'un contrat de service professionnel pour la confection d'un sondage dans le cadre du projet de l'aréna Le Stardien - Contrat n° C-2026-06**

**ATTENDU** le *Règlement n° 697 concernant la gestion contractuelle* ;

**ATTENDU** les propositions reçues dans le cadre d'une demande de prix visant l'octroi du contrat n° C-2026-06, lesquelles ont été analysées par l'équipe municipale ;

**ATTENDU QUE** les sommes requises pour le financement des dépenses occasionnées par ce contrat sont disponibles à même le surplus libre non affecté ;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Isabelle Tardif et résolu :

**D'octroyer** le contrat n° C-2026-06 de service professionnel pour la confection d'un sondage dans le cadre du projet de l'aréna Le Stardien à la société Cible recherche inc., pour un montant forfaitaire de 13 960,91 \$, taxes en sus, conformément à l'offre de service professionnel datée du 1<sup>er</sup> avril 2026 ;

**D'affecter** le surplus libre non affecté au paiement de cette dépense ;

**ET D'autoriser** Mathieu Besmargian, conseiller aux communications, ou en son absence, Pascal Blais, directeur général, à signer, pour et au nom de la municipalité, l'acceptation de l'offre.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents. Poste de dépense : 02-130-00-345*

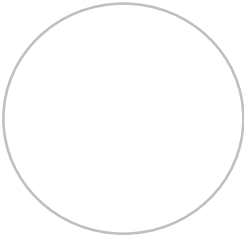
### **13. LISTE DES DÉBOURSÉS**

Le directeur général dépose la liste des déboursés réalisés du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2026 pour un montant totalisant : 572 736,55 \$. Ces déboursés ont été faits conformément au *Règlement n° 736*.

### **14. PRÉSENTATION DE CITOYENS**

Aucune présentation n'est prévue à l'ordre du jour.

Initiales du maire



Initiales du greffier-  
trésorier

## 15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire répond aux questions de citoyens, de même que le directeur général et les membres du conseil lorsqu'ils sont requis de le faire par le maire.

## 16. RETOUR SUR LES QUESTIONS PRISES EN DÉLIBÉRÉ

Aucune question n'a été prise en délibéré à l'assemblée précédente.

## 17. VARIA

## 18. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Mathieu Emond propose de lever la séance à 20 h 35.

Le tout respectueusement soumis,

Daniel Veilleux  
Maire

Pascal Blais  
Directeur général et greffier-trésorier

*Je, Daniel Veilleux, maire de la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

*Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro \_\_\_\_\_ pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du Code municipal.*